

**ENQUÊTE ANNUELLE**  
**SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**VOS CONTACTS AU SSP - BSIAA**

**Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires**

**Mail : [enquetelait.bsiaa.ssp.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:enquetelait.bsiaa.ssp.sg@agriculture.gouv.fr)**

Téléphone :

Mme LEMASSON au 05 61 28 93 29 ou Mme LE TOLLEC au 05 61 28 94 71

Télécopie : 08 00 07 04 29

Courrier : Complexe agricole d'Auzeville - BP 32688  
 31326 CASTANET-TOLOSAN

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
 QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL  
 STATISTIQUES INDUSTRIELLES **OBLIGATOIRES**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n° 2022 A 253 AG du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2023. Arrêté en date du 24/10/2022.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées aux services de statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête pour les données à caractère personnel.

Ces droits, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – 3 rue Barbet de Jouy 75349 PARIS 07SP.

<b>ETABLISSEMENT REMPLISSANT LA DECLARATION dit DECLARANT</b>	
Adresse de l'établissement	
N° IDENTIFIANT DU DECLARANT	
N° SIRET DU DECLARANT	
<b>ETABLISSEMENT CONCERNE PAR LA DECLARATION dit DECLARE</b>	
Adresse de l'établissement (adresse Sirene)	
N° SIRET DU DECLARE	
Nom du correspondant	
Adresse mail du correspondant	
Téléphone du correspondant	

**1 - ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT**

En 2022, avez-vous eu une activité dans la filière laitière (collecte de lait et/ou fabrication et/ou transformation) ?	<b>OUI /NON</b>

**Activité laitière de l'année 2022 (cochez les cases correspondantes, plusieurs cases possibles)**

Collecte de lait (lait payé aux producteurs)	0 - Non bio	1 - Bio	2 - AOP/IGP
Lait de vache			
Lait de chèvre			
Lait de brebis			
<b>Fabrications de produits laitiers intermédiaires</b>	<b>Cochez la case</b>		
<b>Fabrications de produits laitiers finis</b>			
dont fabrications de produits laitiers biologiques			
dont fabrications de produits AOP/IGP			
dont fabrications de fromages au lait cru			

**ENQUÊTE ANNUELLE  
SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**2 - COLLECTE DE LAIT SELON LE TYPE DE LAIT**

**IMPORTANT**

- Déclarer le lait de vos producteurs (lait payé aux producteurs) même si, à la suite de convention d'échange, ce lait est « déposé » dans un autre établissement. Réciproquement, ne pas prendre en compte le lait de producteurs liés à un autre déclarant, afin qu'il n'y ait, sur l'ensemble des déclarations de collecte, ni omission, ni double compte.

- La collecte doit être exprimée en LITRES (1 kilo = 0,97 litre).

N'est compté comme du lait biologique que le lait effectivement payé au prix du bio au producteur (le lait déclassé n'est pas comptabilisé comme biologique).

**21 - LAIT DE VACHE**

		LAIT DE VACHE non biologique		LAIT DE VACHE biologique	
DEPARTEMENT D'ORIGINE DU PRODUCTEUR		QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet, octobre)	QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet, octobre)
Code	Libellé				

**22 - LAIT DE CHEVRE**

		LAIT DE CHEVRE non biologique		LAIT DE CHEVRE biologique	
DEPARTEMENT D'ORIGINE DU PRODUCTEUR		QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet, octobre)	QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet, octobre)
Code	Libellé				

**23 - LAIT DE BREBIS**

		LAIT DE BREBIS non biologique		LAIT DE BREBIS biologique	
DEPARTEMENT D'ORIGINE DU PRODUCTEUR		QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet)	QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet)
Code	Libellé				

Commentaires :

**2bis - COLLECTE DE LAIT AOP CHEVRE ET BREBIS**

**IMPORTANT**

- Déclarer le lait de vos producteurs (lait payé aux producteurs) même si, à la suite de convention d'échange, ce lait est « déposé » dans un autre établissement. Réciproquement, ne pas prendre en compte le lait de producteurs liés à un autre déclarant, afin qu'il n'y ait, sur l'ensemble des déclarations de collecte, ni omission, ni double compte. Cette quantité englobe le lait biologique.

- La collecte doit être exprimée en LITRES (1 kilo = 0,97 litre).

Le prix moyen est le prix du lait réfrigéré départ exploitation toutes primes comprises et toutes qualités confondues, à teneurs réelles en matière grasse et matière protéique.

Ce prix s'entend TVA non comprise, cotisations non déduites. Les avances ou récupérations d'avances sont comprises. Il se calcule en rapportant le total des paiements aux producteurs à la quantité collectée.

Pour le lait de chèvre, les données sont demandées au niveau France (somme de toutes les aires AOP chèvre), pour l'année civile 2022.

Pour le lait de brebis, les zones AOP demandées sont : Brocciu, Ossau-Iraty, Roquefort. Les données sont demandées pour la campagne 2021/2022 (du 01/10/21 au 30/09/22).

**21bis - LAIT DE CHEVRE (ANNEE CIVILE 2022)**

ZONE GEOGRAPHIQUE DU PRODUCTEUR		QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet, octobre)	PRIX MOYEN (en euros/1000 litres)
Code	Libellé			
FR	France			

**22bis - LAIT DE BREBIS (CAMPAGNE 2021/2022)**

ZONE GEOGRAPHIQUE AOP DU PRODUCTEUR		QUANTITE DE LAIT LIVREE A LA COLLECTE PAR VOS PRODUCTEURS (en litres)	NOMBRE DE PRODUCTEURS (moyenne des effectifs de avril, juillet)	PRIX MOYEN (en euros/1000 litres)
Code	Libellé			
BRO	Brocciu			
OSS	Ossau-Iraty			
ROQ	Roquefort			

Commentaires :

**3 - PRODUITS LAITIERS INTERMÉDIAIRES, VRAC OU GRAND CONDITIONNEMENT**

La **production destinée à la branche laitière** est la production destinée à d'autres entreprises (ou établissements) ou réutilisée au sein de la même entreprise (ou établissement) pour fabriquer des produits laitiers.

La **production destinée hors branche laitière ou exportation** est la production destinée à d'autres entreprises (ou établissements) ou réutilisée au sein de la même entreprise (ou établissement) pour fabriquer des produits non laitiers : glace, chocolat, alimentation animale, etc...

Le lait entier cru ou seulement thermisé livré ou revendu en vrac est hors champ de l'enquête.  
Les livraisons à des conditionneurs en France doivent figurer dans la colonne branche laitière.

Produits fabriqués à partir de lait de vache, de chèvre ou de brebis				Production totale (y compris à façon pour des tiers) destinée	
	Code	Unité	Code Prodcod	à la branche laitière en France  Quantité	hors branche laitière ou exportation  Quantité
<b>Conditionnement &gt; 2 litres</b>					
Lait vrac entier pasteurisé ou standardisé (vache)	010001	litre	10.51.11.48		
Lait vrac demi-écrémé (vache)	020001	litre	10.51.11.48		
Lait vrac écrémé (vache)	030001	litre	10.51.11.37		
Lait vrac entier ou demi-écrémé (chèvre)	040002	litre	10.51.11.48		
Lait vrac écrémé (chèvre)	030002	litre	10.51.11.37		
Lait vrac entier ou demi-écrémé brebis	040003	litre	10.51.11.48		
Lait vrac écrémé (brebis)	030003	litre	10.51.11.37		
Crème industrielle vrac allégée (jusqu'à 21 % de MG)	050001	kg MG	10.51.12.20		
Crème industrielle vrac non allégée (plus de 21 % de MG)	050002	kg MG	10.51.12.40		
<b>Conditionnement &gt; 2,5 kg</b>					
Lait concentré vrac entier ou demi-écrémé	161000	kg ES	10.51.51.04		
Lait concentré vrac écrémé	162000	kg ES	10.51.51.04		
Lait en poudre infantile vrac	187010	kg	10.51.22.60		
Lait en poudre vrac entier	187100	kg	10.51.22.60		
Lait en poudre vrac demi-écrémé	187200	kg	10.51.22.60		
Lait en poudre vrac écrémé	197310	kg	10.51.21.60		
Lait en poudre écrémé, réengraissé, M.G. non laitière déduite	197320	kg	10.51.21.60		
Babeurre liquide ou concentré	200000	kg ES	10.51.52.65		
Lactosérum liquide ou concentré	220000	kg ES	10.51.55.60		

Si vous fabriquez du LAIT EN POUDRE (hors poudres infantiles) :

	Code	Unité	Quantité
<b>Quantité totale de poudre de lait séchée dans l'entreprise, quels qu'en soient la qualité, l'utilisation et les destinataires :</b>			
- lait écrémé en poudre, réengraissé ou non (M.G. non laitière déduite)	275100	kg	
- autres poudres de lait (> 1,5 % de M.G.)	275200	kg	
Quantité totale de lait en poudre écrémé séché et réutilisé en 2021 dans votre propre entreprise pour fabriquer des aliments d'allaitement (non compris la poudre séchée dans d'autres entreprises)	276000	kg	

Commentaires :

**ENQUÊTE ANNUELLE  
SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**4 - FABRICATIONS DE PRODUITS LAITIERS FINIS**

La **production totale** est celle réalisée pendant l'année par l'établissement, y compris celle qui est vendue à des confrères. Le simple conditionnement d'un produit provenant d'une autre entreprise n'est pas considéré comme une activité de fabrication, sauf cas particuliers de la crème de consommation et des laits concentrés et en poudre (voir ci-dessous).

Dans le cas particulier du **travail à façon** (lorsque la matière première à transformer est fournie par un donneur d'ordres) :

- Le façonnier doit déclarer dans la colonne « production totale » les quantités produites.
- Le donneur d'ordres ne doit rien déclarer dans la colonne « production totale ».

**41 - FABRICATIONS DE PRODUITS LAITIERS FINIS (total y compris biologiques)**

Produits finis	Code	Unité	Code Prodcom	Production totale (A)	Définitions	
<b>--- LAITS LIQUIDES CONDITIONNES &lt;= 2 LITRES (sauf laits infantiles) --- (1)</b>						
Lait entier pasteurisé (y c en bidons ou en outres)	011221	litre	10.51.11.42		<p>(A) On entend par <i>Production totale</i>, tous les produits fabriqués par l'établissement, soit pour son propre compte soit à façon pour d'autres. A l'opposé, les produits que l'établissement fait fabriquer à façon ne doivent pas être portés sur la déclaration.</p> <p>Il faut indiquer le poids "<b>en blanc</b>" pour les fromages affinés ou destinés à l'affinage.</p> <p>(1) Bidons, outres, bouteilles, emballages carton.</p>	
Lait entier stérilisé	011311	litre	10.51.11.42			
Lait entier UHT (vache)	011322	litre	10.51.11.42			
Laits infantiles liquides	021000	litre	p10.86.10.70			
Lait demi-écrémé pasteurisé (y c en bidons ou en outres) ...	021222	litre	10.51.11.42			
Lait demi-écrémé stérilisé	021312	litre	10.51.11.42			
Lait demi-écrémé UHT élaboré (enrichi en vitamines, en protéines ou en sels minéraux, à teneur réduite en lactose ou à teneur garantie en vitamines) (vache)	021325	litre	10.51.11.42			
Lait demi-écrémé UHT autre qu'élaboré (vache)	021327	litre	10.51.11.42			
Lait écrémé pasteurisé (y c en bidons ou en outres)	031223	litre	10.51.11.33			
Lait écrémé stérilisé	031313	litre	10.51.11.33			
Lait écrémé UHT (vache)	031324	litre	10.51.11.33			
Lait aromatisé	041339	litre	11.07.19.70			
Lait de chèvre UHT	051000	litre	10.51.11.42			
Lait de brebis UHT	051001	litre	10.51.11.42			
<b>--- CREME CONDITIONNEE &lt;= 2 LITRES --- (2) (3)</b>						
Crème fraîche de 6 à 21% de MG (> 6%)	052123	kg	10.51.12.10			<p>(2) En poids de produit.</p> <p>(3) Que la crème ait été ou non fabriquée dans l'établissement.</p>
Crème fraîche de 21 à 29% de MG (> 21%)	052124	kg	10.51.12.30			
Crème fraîche à plus de 29% de MG	052125	kg	10.51.12.30			
Crème stérilisée ou UHT de 6 à 21% de MG (> 6%)	052133	kg	10.51.12.10			
Crème stérilisée ou UHT de 21 à 29% de MG (> 21%)	052134	kg	10.51.12.30			
Crème stérilisée ou UHT à plus de 29% de MG	052135	kg	10.51.12.30			

**ENQUÊTE ANNUELLE**  
**SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**41 - FABRICATIONS DE PRODUITS LAITIERS FINIS (total y compris biologiques) (suite)**

Produits finis (suite)	Code	Unité	Code Prodcom	Production totale (A)	Définitions	
<b>--- LAITS FERMENTES ---</b>						
Yaourts nature (même sucrés) maigres (vache)	062211	kg	10.51.52.41		<p>(A) On entend par <i>Production totale</i>, tous les produits fabriqués par l'établissement, soit pour son compte soit à façon pour d'autres.</p> <p>A l'opposé, les produits que l'établissement fait fabriquer à façon ne doivent pas être portés sur la déclaration.</p> <p>Il faut indiquer le poids "en blanc" pour les fromages affinés ou destinés à l'affinage.</p> <p>(3) y compris yaourts nature à boire</p>	
Yaourts nature (même sucrés) standard (vache)	062212	kg	10.51.52.41			
Yaourts nature (même sucrés) au lait entier (vache)	062213	kg	10.51.52.41			
Autres laits fermentés nature (même sucrés) au lait de vache (3)	062215	kg	10.51.52.41			
Yaourts nature (même sucrés) au lait de brebis	062216	kg	10.51.52.41			
Yaourts nature (même sucrés) au lait de chèvre	062217	kg	10.51.52.41			
Yaourts aromatisés (vache)	072225	kg	10.51.52.45			
Yaourts aux fruits (vache)	072226	kg	10.51.52.45			
Yaourts aromatisés ou aux fruits (chèvre)	072227	kg	10.51.52.45			
Yaourts aromatisés ou aux fruits (brebis)	072228	kg	10.51.52.45			
Yaourts à boire aromatisés	072223	kg	10.51.52.45			
Autres laits fermentés aromatisés ou aux fruits	072224	kg	10.51.52.45			
<b>--- DESSERTS LACTES ---</b>						
Desserts lactés frais - Laits emprésurés aromatisés	082311	kg	10.51.52.45			<p>(4) Crème dessert, gâteau de riz, de semoule, flan en boîte de conserve</p> <p>(4bis) Desserts lactés thermisés, stérilisés ou UHT</p>
Desserts lactés frais - Laits gélifiés aromatisés	082312	kg	10.51.52.45			
Desserts lactés frais - Flans nappés	082313	kg	10.51.52.45			
Desserts lactés frais - Crème dessert fraîche	082314	kg	10.51.52.45			
Desserts lactés frais - Mousses	082315	kg	10.51.52.45			
Autres desserts lactés frais	082319	kg	10.51.52.45			
Desserts lactés de conserve (4) ou thermisés (4bis)	082341	kg	p10.89.19.50			
<b>--- MATIERES GRASSES (vache, chèvre, brebis) ---</b>						
Beurre (non compris beurres concentrés) (sans reprise de stock)	093199	kg	10.51.30.30		<p>(5) Pour chaque type de produit, indiquer la production en équivalent matières grasses (poids de produit X taux de matière grasse laitière).</p>	
Beurre anhydre de crème	103210	kg	10.51.30.50			
Beurre anhydre de beurre	103220	kg	10.51.30.50			
Spécialités à tartiner 100 % laitières (poids de produit)	113399	kg	10.51.30.70			
Spécialités à tartiner 100% laitières en équivalent matières grasses (5)	113398	kg	10.51.30.70			
Spécialités à tartiner mixtes (poids de produit)	123499	kg	p10.42.10.30		<p>(6) Non compris les fromages aux condiments qui doivent être déclarés en 134143</p>	
Spécialités à tartiner mixtes en équivalent matières grasses (5)	123498	kg	p10.42.10.30			
<b>--- FROMAGES FRAIS (y compris destinés à la fonte et de lactoserum) ---</b>						
Fromages frais vache - pâte douce lissée nature à moins de 1% de MG	134114	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache - pâte douce lissée nature de 1 à 20% de MG	134115	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache - pâte douce lissée nature à plus de 20% de MG	134116	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache - pâte douce aromatisés ou fruits (6)	134117	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache - petits suisses et assimilés - nature	134121	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache - petits suisses et assimilés - aromatisés ou fruits	134122	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache moulé louche ou faisselle à moins de 1% de MG	134131	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache moulé louche ou faisselle à 1% et plus de MG	134132	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache pâte foisonnée	134141	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache pâte salée	134142	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache aux condiments	134143	kg	10.51.40.30			
Fromages frais vache divers	134150	kg	10.51.40.30			
Fromages frais chèvre	135118	kg	10.51.40.30			
Fromages frais brebis	135219	kg	10.51.40.30			
<b>--- PLATS FROMAGERS ET PATISSERIES FROMAGERES ---</b>						
Plats fromagers ou pâtisseries fromagères	140399	kg	p10.71.12.00			

**ENQUÊTE ANNUELLE**  
**SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**41 - FABRICATIONS DE PRODUITS LAITIERS FINIS (total y compris biologiques) (suite)**

Produits finis (suite)	Code	Unité	Code Prodcom	Production totale (A)	Définitions	
<b>--- FROMAGES DE VACHE A PATE MOLLE - POIDS EN BLANC ---</b>						
Camembert	144211	kg	10.51.40.50		<p>(A) On entend par <i>Production totale</i>, tous les produits fabriqués par l'établissement, soit pour son compte soit à façon pour d'autres.</p> <p>A l'opposé, les produits que l'établissement fait fabriquer à façon ne doivent pas être portés sur la déclaration.</p> <p>Il faut indiquer le poids "en blanc" pour les fromages affinés ou destinés à l'affinage.</p>	
Brie de Meaux et de Melun	144221	kg	10.51.40.50			
Brie d'autres origines	144223	kg	10.51.40.50			
Coulommiers	144224	kg	10.51.40.50			
Carré de l'Est	144230	kg	10.51.40.50			
Chaource	144241	kg	10.51.40.50			
Livarot	144242	kg	10.51.40.50			
Maroilles	144243	kg	10.51.40.50			
Mont d'Or	144244	kg	10.51.40.50			
Munster	144245	kg	10.51.40.50			
Pont l'Evêque	144247	kg	10.51.40.50			
Neufchâtel	144248	kg	10.51.40.50			
Epoisses	144251	kg	10.51.40.50			
Saint Marcellin	144254	kg	10.51.40.50			
Autre fromage à pâte molle	144260	kg	10.51.40.50			
<b>--- FROMAGES DE VACHE A PATE PRESSEE NON CUITE (PPNC) - POIDS EN BLANC ---</b>						
Edam, Gouda, Mimolette	144321	kg	10.51.40.50			
Cantal	144332	kg	10.51.40.50			
Tomme de Savoie	144333	kg	10.51.40.50			
Tomme des Pyrénées	144334	kg	10.51.40.50			
Autre tomme	144335	kg	10.51.40.50			
Saint Nectaire	144366	kg	10.51.40.50			
Morbier	144364	kg	10.51.40.50			
Reblochon	144375	kg	10.51.40.50			
Raclette	144377	kg	10.51.40.50			
Autre fromage à pâte pressée non cuite	144395	kg	10.51.40.50			
<b>--- FROMAGES DE VACHE A PATE PRESSEE CUITE (PPC) - POIDS EN BLANC ---</b>						
Abondance	144450	kg	10.51.40.50			
Emmental	144410	kg	10.51.40.50			
Gruyère	144420	kg	10.51.40.50			
Comté	144430	kg	10.51.40.50			
Beaufort	144441	kg	10.51.40.50			
Autre fromage à pâte pressée cuite	144447	kg	10.51.40.50			
<b>--- FROMAGES DE VACHE A PATE PERSILLEE OU A PATE FILEE - POIDS EN BLANC ---</b>						
Bleu d'Auvergne	144511	kg	10.51.40.50			
Fourme d'Ambert ou de Montbrison	144517	kg	10.51.40.50			
Autre fromage à pâte persillée (vache)	144520	kg	10.51.40.50			
Fromage à pâte filée (mozzarella et autres)	144630	kg	10.51.40.50			
<b>--- FROMAGES DE CHEVRE (sauf frais) - POIDS EN BLANC ---</b>						
Fromage à pâte molle (bûchettes, bûches, autres formes)	146210	kg	10.51.40.50			
Fromage à pâte pressée	146220	kg	10.51.40.50			
Autre fromage pur chèvre	146230	kg	10.51.40.50			
<b>--- FROMAGES DE BREBIS (sauf frais) - POIDS EN BLANC ---</b>						
Roquefort (sauf fondus)	145210	kg	10.51.40.50			
Ossau Iraty	145220	kg	10.51.40.50			
Autre fromage à pâte pressée non cuite pur brebis	145221	kg	10.51.40.50			
Fromage en saumure pur brebis	145231	kg	10.51.40.50			
Fromage à pâte molle pur brebis	145232	kg	10.51.40.50			
Autre fromage pur brebis	145241	kg	10.51.40.50			

**ENQUÊTE ANNUELLE  
SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**41 - FABRICATIONS DE PRODUITS LAITIERS FINIS (total y compris biologiques) (fin)**

Produits finis (fin)	Code	Unité	Code Prodcom	Production totale (A)	Définitions
<b>--- FROMAGES AU LAIT DE MELANGE - POIDS EN BLANC ---</b>					<p><b>(A)</b> On entend par <i>Production totale</i>, tous les produits fabriqués par l'établissement, soit pour son compte soit à façon pour d'autres.</p> <p>A l'opposé, les produits que l'établissement fait fabriquer à façon ne doivent pas être portés sur la déclaration.</p> <p>Il faut indiquer le poids "en blanc" pour les fromages affinés ou destinés à l'affinage.</p> <p><b>(7)</b> fabriqué avec plus de 50% du lait de l'espèce indiquée</p>
Fromages vache-chèvre	145410	kg	10.51.40.50		
Fromages vache-brebis	145420	kg	10.51.40.50		
Fromages au lait de chèvre > 50% <b>(7)</b>	145330	kg	10.51.40.50		
Autres fromages au lait de mélange	145430	kg	10.51.40.50		
<b>--- FROMAGES FONDUS (mettant en oeuvre des sels de fonte) ---</b>					
Fromages blancs fondus à partir de caillé ou de crème	155310	kg	10.51.40.70		
Fromages fondus à partir de fromages	155329	kg	10.51.40.70		
Metton, cancoillotte	155499	kg	10.51.40.70		
<b>--- LAITS CONCENTRES ET LAITS SECS CONDITIONNES (&lt;= 2,5 kg ; tous laits, toutes provenances) ---</b>					
Lait concentré non sucré conditionné	169998	kg	10.51.51.04		
Lait concentré sucré conditionné	179998	kg	10.51.51.08		
Poudres infantiles	188110	kg	p10.86.10.70		
Lait poudre conditionné entier (>= 26% MG) (hors poudres infantiles)	188120	kg	10.51.22.30		
Lait poudre conditionné demi-écrémé (hors poudres infantiles)	188220	kg	10.51.22.30		
Lait poudre conditionné écrémé (hors poudres infantiles)	198320	kg	10.51.21.30		
<b>--- PRODUITS DERIVES DE L'INDUSTRIE LAITIERE ---</b>					
Poudre de babeurre	219199	kg	10.51.52.63		
Poudre de lactosérum	239299	kg	10.51.55.30		
Caséine acide	249311	kg	10.51.53.00		
Caséine présure	249312	kg	10.51.53.00		
Caséinates	249325	kg	20.59.60.20		
Concentré de protéines laitières (MPC)	259610	kg	p10.51.56.00		
Concentré de protéines sériques (WPC)	259620	kg	p10.51.55.30		
Lactose	259499	kg	10.51.54.00		
Lactoprotéines	259599	kg	p20.59.60.50		
Autres composants naturels du lait	269699	kg	10.51.56.00		
Autres produits laitiers (à préciser)	299999	kg			

Commentaires :



**ENQUÊTE ANNUELLE**  
**SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**42 - FABRICATIONS DE PRODUITS LAITIERS BIOLOGIQUES**

**Produit laitier biologique** : produit laitier détenant la certification "produit issu de l'agriculture biologique", délivrée par un organisme certificateur agréé, suivant le cahier des charges du mode de production biologique du lait et des produits laitiers homologué par le règlement européen (CE) n°834/2007 complété par des règlements d'application, notamment le règlement (CE) n°889/2008.

**En 2022, avez-vous fabriqué des produits laitiers biologiques ? (oui/non)**

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous les quantités fabriquées selon le type de produits

Produits laitiers biologiques	Code	Unité	Quantité produite (A)	Définitions
Laits liquides conditionnés vache (emballage inférieur ou égal à 2 litres)	AB4100	litres		<p>(A) On entend par <i>Quantité produite</i>, tous les produits fabriqués par l'établissement, soit pour son propre compte soit à façon pour d'autres. A l'opposé, les produits que l'établissement fait fabriquer à façon ne doivent pas être portés sur la déclaration. Il faut indiquer le poids "en blanc" pour les fromages affinés ou destinés à l'affinage.</p> <p>(10) <b>Exception</b> : pour les poudres de lait et de lactosérum, déclarer les fabrications effectuées dans l'établissement pour votre compte, ou à façon par un tiers</p>
Laits liquides conditionnés chèvre (emballage inférieur ou égal à 2 litres)	AB4200	litres		
Laits liquides conditionnés brebis (emballage inférieur ou égal à 2 litres)	AB4300	litres		
Yaourts et laits fermentés nature au lait de vache	AB5110	kg		
Yaourts et laits fermentés nature au lait de chèvre	AB5120	kg		
Yaourts et laits fermentés nature au lait de brebis	AB5130	kg		
Yaourts et laits fermentés aromatisés ou aux fruits (au lait de vache)	AB5141	kg		
Yaourts et laits fermentés aromatisés ou aux fruits (au lait de chèvre)	AB5142	kg		
Yaourts et laits fermentés aromatisés ou aux fruits (au lait de brebis)	AB5143	kg		
Desserts lactés frais	AB5200	kg		
Crème conditionnée	AB6000	kg		
Beurre	AB7000	kg		
Fromages frais de vache	AB8110	kg		
Fromages frais de chèvre	AB8120	kg		
Fromages frais de brebis	AB8130	kg		
Fromages de vache à pâte molle	AB8211	kg		
Fromages de vache à pâte pressée non cuite ou demi-cuite	AB8212	kg		
Fromages de vache à pâte pressée cuite	AB8213	kg		
Fromages de vache à pâte persillée	AB8214	kg		
Autres fromages de vache (pâte filée, etc)	AB8215	kg		
Fromages de chèvre (hors frais et fondus)	AB8220	kg		
Fromages de brebis (hors frais et fondus)	AB8230	kg		
Fromages au lait de mélange (hors frais et fondus)	AB8400	kg		
Fromages fondus (tous laits)	AB8300	kg		
Poudre de lait (emballage inférieur ou égal à 2,5 kg) (10)	AB8600	kg		
Autres produits laitiers (à préciser) :	AB9000	kg		

Commentaires :

**421 – UTILISATION DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES BIOLOGIQUES IMPORTÉS DANS LES FABRICATIONS BIOLOGIQUES**

**En 2022, avez-vous utilisé des produits intermédiaires bio importés dans vos fabrications bio ? (oui/non)**

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous les quantités utilisées selon le type de produit.

Produits laitiers biologiques intermédiaires	Code	Unité	Quantités utilisées	Définitions
Laits liquides vrac	LAILIQ	litres		<p>La typologie des quantités utilisées correspond à la typologie agrégée du tableau sur les produits intermédiaires, vrac ou grand conditionnement.</p>
Crème industrielle vrac	CREME	kg MG		
Lait concentré vrac	LAICON	kg ES		
Lait en poudre vrac	LAIPOU	kg		
Autre produit importé vrac (à préciser)	AUTIMP	kg		

Commentaires :

**ENQUÊTE ANNUELLE**
  
**SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**43 - FABRICATIONS DE FROMAGES AU LAIT CRU**

Un fromage au lait cru est un produit vivant fabriqué avec du lait de vache, de brebis ou de chèvre, qui n'a pas subi de traitement thermique supérieur à 40 °C.

En 2022, avez-vous fabriqué des fromages au lait cru ? (oui/non)

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous les quantités fabriquées selon le type de produit.

Catégories de fromages au lait cru	Code	Unité	Quantité produite (A)	Définitions
Fromages frais de vache	CR1441	kg		(A) On entend par <i>Quantité produite</i> , tous les produits fabriqués par l'établissement, soit pour son propre compte soit à façon pour d'autres. A l'opposé, les produits que l'établissement fait fabriquer à façon ne doivent pas être portés sur la déclaration. Il faut indiquer le poids "en blanc" pour les fromages affinés ou destinés à l'affinage.
Fromages de vache à pâte molle	CR1442	kg		
Fromages de vache à pâte pressée non cuite ou demi-cuite	CR1443	kg		
Fromages de vache à pâte pressée cuite	CR1444	kg		
Fromages de vache à pâte persillée	CR1445	kg		
Fromages de chèvre (y c. frais)	CR1451	kg		
Fromages de brebis (y c. frais)	CR1452	kg		
Autres fromages (notamment mélange)	CR1499	kg		

Commentaires :

**ENQUÊTE ANNUELLE  
SUR LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS EN 2022 (ET)**

**5 – REMERCIEMENTS**

**Merci de votre collaboration.**

**Cette enquête est une source essentielle pour recueillir les données sur la filière laitière. Elle est d'un intérêt majeur autant pour les pouvoirs publics que pour les professionnels. Son questionnaire a été élaboré pour limiter au maximum la charge de son remplissage.**

**Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ?  
(recherche des données + remplissage du questionnaire)**

\_\_ h \_\_ mn.